

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

29 JANVIER 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 29 janvier 2024 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1

Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2

Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3

Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5

Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Est absente :

Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4

Les membres présents forment le quorum. En l'absence de la mairesse suppléante madame Pâquerette Coulombe et le poste du maire vacant, les membres présents du conseil nomment monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège numéro 2 comme président d'assemblée. La directrice générale greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

La présente assemblée a été convoquée conformément à la Loi.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 29 janvier 2024

1. Ouverture de la séance ;
2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 946 900 qui sera réalisé le 5 février 2024 pour la route des Grosses-Roches ;
3. Acceptation de l'offre de l'institution financière ;
4. Période de questions ;
5. Levée de l'assemblée.

2024-01-29 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance du 29 janvier 2024 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

**2024-01-30 REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT DE 946 900,00 \$ -
ACCEPTATION DE L'OFFRE**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	29 janvier 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	5 février 2024
Montant :	946 900 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 février 2024, au montant de 946 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

169 000 \$	4,86000 %	2025
178 600 \$	4,86000 %	2026
188 800 \$	4,86000 %	2027
199 500 \$	4,86000 %	2028
211 000 \$	4,86000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,86000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

169 000 \$	4,99000 %	2025
178 600 \$	4,99000 %	2026
188 800 \$	4,99000 %	2027
199 500 \$	4,99000 %	2028
211 000 \$	4,99000 %	2029

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,99000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

169 000 \$	5,05000 %	2025
178 600 \$	4,75000 %	2026
188 800 \$	4,60000 %	2027
199 500 \$	4,55000 %	2028
211 000 \$	4,55000 %	2029

Prix : 98,92600

Coût réel : 4,99840 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE est la plus avantageuse ;

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE pour son emprunt par billets en date du 5 février 2024 au montant de 946 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 334. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** ;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1, et madame Linda Imbeault, directrice générale greffière-trésorière, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour ladite transaction pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

2024-01-31 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

DE lever la présente assemblée, il était 19 h 38.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et conseiller
Sylvain Tremblay

La directrice générale greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Sylvain Tremblay, président d'assemblée et conseiller au siège # 2 de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 29 janvier 2024, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Sylvain Tremblay, président et conseiller

Date